

SCRIPTA

Numéro Scripta : 4646

Auteur(s) : Mortain (vicomte)

Bénéficiaire(s) : Le Plessis-Grimoult, Saint-Étienne (prieuré)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1285, 18 octobre

Action juridique : autre

Langue du texte : ancien français

Analyse

Convention entre particuliers. Thomas le Peichors cède à Robert du Mesnillet la mesure de la Torpinière.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Musset Lucien, *Cartulaire des possessions de l'abbaye du Plessis-Grimoult pour le département de l'Orne, Le Pays Bas-Normand* n°52, 1959, n° 22.

Texte établi d'après a

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, le visconte de Morteig saluz en nostre seigneur. Sachez que présent en droit par devant nous Thomas le Peichors, clerc, de sa bonne volenté recongnut que il a baillé, delessié et quicté en propre eschange à fin et à tous jours à Robert du Menillet toute la terre que il a et peult et doit avoir en la parroysse de Saint Quentin, c'est assavoir pour tout ce que ledit Robert a et peult et doit avoir par raison d'éritaige en une mesure que l'en appelle la Torpinière ovecquez toutes ses appartenances, si comme il se estendent en long et en ley, en telle manière que ledit Thomas et ses hoirs ne pourront tenir le fil de l'eyve que il ne vienge au moulin audit Robert... En tesmoing de ce nous avon séellé ceste lettre à la requeste des parties deu séel de la visconté de Mortain o le séel audit Thoumas, sauf le droit le roy et autruy. Ce fut fait l'an de grâce mil CCIIIxx et cinq, le joesdy en la feste Saint Lucas appostre et évangéliste.